

# CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/09/2024

## COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 2121 - 25 du Code des Collectivités Territoriales

Date de convocation du Conseil Municipal : 16/09/2024

**Présents** : MMES et MM. Annelise DURON – Thierry CHATELUS - Annick BIDON - Michel PHELIPAT- Chantal CHEVALIER - Jean-Louis CHABRAT - Christian CLADIERE - Rémi GARACHON

**Excusés** : Philippe LAIR - Pascal DESCOS

Madame BIDON Annick a été nommée secrétaire de séance.

### **1 - Désignation de l'agent recenseur et du coordinateur communal**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la commune du Quartier doit organiser le recensement de la population entre le 16 janvier et le 15 février 2025. A ce titre, l'INSEE demande la nomination d'un coordonnateur communal qui sera responsable de la préparation puis de la réalisation de la collecte et d'un agent recenseur qui fera la collecte. Les exigences sont à la fois une grande connaissance des habitations de la commune et une grande discrétion. Le Conseil municipal sur proposition de Mme le **Maire décide à l'unanimité** de confier la collecte d'agent recenseur à Mme Claudine Claux qui sera déchargée d'une partie de ses fonctions pendant la période concernée et la fonction de coordonnateur communal à Mme Chrystèl Brulé qui devra rentrer toutes les informations de nouvel adressage.

Elles ne percevront pas de rémunération supplémentaire mais bénéficieront d'un repos compensateur ou d'heures supplémentaires si l'exercice de cette charge se fait en dehors des horaires de travail.

### **2 – Participation financière au Fonds de Solidarité Logement (FSL)**

Mme le Maire rappelle que chaque année la commune est saisie d'une demande du Département concernant le FSL : Fonds de Solidarité Logement. Il permet d'accompagner les familles les plus en difficultés en accordant des aides à des ménages afin de leur permettre soit d'accéder à un logement décent soit de s'y maintenir concourant ainsi à la prévention des expulsions locatives des publics les plus fragiles.

Les élus, considérant que la commune du Quartier a toujours participé à cette opération de solidarité envers la population la plus défavorisée **acceptent à l'unanimité** de verser la somme de 60 € sollicitée par le Conseil Départemental.

### **3 - Rapport annuel 2023 relatif au prix et à la qualité du service d'eau potable**

Conformément aux articles L 2224-5 et D 2224-1 du code général des collectivités territoriales, Mme le Maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de l'année 2023 destiné, notamment, à l'information des usagers et demande à l'assemblée municipale de donner son avis sur le rapport suivant (ci-annexé). Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance du rapport établi par Mme le Maire et après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents**, adopte le rapport 2023 du service public d'eau potable qui sera transmis à l'Agence Régionale de Santé ainsi qu'à la DDT du Puy-de-Dôme (Observatoire de l'eau).

### **4 – Augmentation des heures sur le poste de la secrétaire de mairie**

Mme le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal de modifier les emplois ou de les adapter aux besoins de la collectivité.

Elle rappelle également que la mise en route du programme de réhabilitation de la salle polyvalente et que les travaux d'investissement lourds prévus sur le réseau d'eau vont donner beaucoup de travail administratif avec les marchés publics qui vont en découler.

D'autre part, suite au départ en retraite de M. Bonheur Elie, la fonction obligatoire d'assistant de prévention n'a été confiée à aucun autre agent et l'activité pourrait être, dans le futur, partagée avec une collectivité de l'Allier.

Le Conseil Municipal **décide à l'unanimité des membres présents** d'augmenter le temps de travail de la secrétaire de mairie de 2h30 hebdomadaires soit 17h30mn au lieu de 15h.

### **5 – Projet d'installation de luminaires LEDs sur la commune**

Mme le Maire présente aux élus l'audit énergétique transmis par le Syndicat « Terre d'Energie » sur la performance de l'éclairage public. Les 115 luminaires sont équipés de lampes Sodium haute pression (SHP) dont la commercialisation sera interdite à partir de 2027. Le remplacement de ces éclairages par des LEDs sera donc

obligatoire. Le coût total des travaux HT est estimé à 91 000 €. Le syndicat prendra en charge 36 400 € soit un reste à charge pour la commune de 54 600 € (gain économique de 1 560 € par an).

Afin de diminuer l'impact sur un seul budget, Mme le Maire propose à l'assemblée d'étaler cette dépense sur 3 années soit 2025-2026-2027 et de demander des études supplémentaires pour valider ce projet.

**A l'unanimité des membres présents**, le Conseil Municipal opte pour cette solution et charge Mme le Maire de toutes les démarches auprès du syndicat.

#### **6 – Modification du projet de travaux sur le réseau d'eau potable.**

Mme le Maire informe le Conseil municipal du désistement de l'Agence de l'eau Loire Bretagne sur les aides financières proposées pour les travaux d'investissement prévus au titre de l'action triennale découlant de l'étude patrimoniale du réseau d'eau. L'aide financière était de l'ordre de 185 750 € sur la première tranche de travaux. Mme le Maire demande aux élus de se prononcer sur le maintien de ce projet peu envisageable sans subvention et sur une éventuelle modification du plan de financement.

**Les élus à l'unanimité** demandent un report de cette tranche de travaux à 2025 et charge Mme le Maire de renouveler la demande de subvention pour l'an prochain ainsi que d'informer les autres partenaires financiers.

#### **7 – Validation d'un devis pour des travaux à Champvieille**

Mme le Maire explique à l'assemblée qu'un devis de l'entreprise Dassaud a été fait en début d'année sur des travaux urgents à effectuer sur le réservoir de Champvieille. L'équipement désuet menace fortement la distribution du secteur ainsi que la difficulté à reprendre la source en cas de maintien en l'état. Le projet a été repoussé en raison de l'investissement lourd prévu dans le plan de travaux issus de l'étude patrimoniale. Mme le Maire propose, suite à l'annulation du projet abandonné par l'absence de financement de l'Agence Loire Bretagne de faire ces travaux, les crédits inscrits au budget le permettant.

Les membres du Conseil Municipal **à l'unanimité des membres présents**, acceptent de réaliser ces travaux sur le réservoir de Champvieille pour un montant de 10 594.11 € HT et autorise Mme le Maire à signer le devis avec l'entreprise Dassaud.

#### **8 – Droit de préférence pour une parcelle située à Barrot**

Le cabinet de notaire ABEIL de St Eloy les Mines informe que la commune peut faire usage de son droit de préférence dans le cadre de la vente de la parcelle cadastrée AR217 située à Barrot. Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal dans son intégralité** n'entend pas faire usage de ce droit.

#### **9 – Remboursement de frais**

Mme le Maire propose aux élus d'effectuer le remboursement de la somme de 27.90 € à M. Christian Cladière qui a acheté un programmeur pour le réseau d'eau communal. En effet, les délais de livraison et de commande étaient trop importants et le besoin urgent. M. Cladière a donc avancé cette somme pour acheter le matériel et l'a transmis directement aux agents techniques.

Le Conseil Municipal après remerciements auprès de l' élu concerné **accepte à l'unanimité** ce remboursement.

#### **10 – Fixation du loyer du logement communal**

Mme le Maire informe que les travaux de logement sont pratiquement terminés et qu'il faut désormais fixer le loyer. Les travaux sont à rappeler : réfection du sol et isolation, peintures, abaissement des plafonds, changement des fenêtres, des radiateurs, modernisation de la cuisine et de la salle de bain. Ces travaux étaient nécessaires pour la location puisque les DPE avaient fait un diagnostic « F » donc n'autorisant pas la location. Le diagnostic est désormais D. Mme le Maire informe l'assemblée que le bail intègrera une grille de vétusté permettant des remboursements en cas de dégradation autre que l'usure pour chaque investissement effectué.

**A l'unanimité des membres présents** les élus optent pour un loyer fixé à 450 € compte-tenu de l'état neuf du logement.

#### **11 – Adoption d'un scénario transfert eau potable**

Mme le Maire rappelle à l'assemblée que la loi a prévu le transfert obligatoire de l'eau et de l'assainissement au plus tard au 1<sup>er</sup> janvier 2026 aux communautés de communes. Une étude a été réalisée par la Communauté de communes du Pays de St Eloy pour notre secteur aboutissant à 2 scénarii : soit transférer la compétence eau potable des 11 communes concernées au Syndicat Mixte Sioule et Morge au 1<sup>er</sup> janvier 2026 au plus tard soit conserver les 2 périmètres avec d'un côté les communes adhérentes au Syndicat Mixte Sioule et Morge et de l'autre côté une régie intercommunale ou une DSP pour les 11 communes restantes au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Considérant le choix du Conseil communautaire d'adopter le scénario « transfert de la compétence au Syndicat Sioule et Morge », **le Conseil Municipal après avoir délibéré accepte cette proposition** et charge Mme le Maire de faire toute démarche utile à l'exécution de cette décision.

## **Questions diverses :**

La gendarmerie a été prévenue de rodeurs aux abords de l'atelier municipal en pleine nuit. Thierry Chatelus, 1<sup>er</sup> adjoint informe l'assemblée que conformément aux discussions d'une précédente séance, l'alarme d'intrusion commandée a été livrée cette semaine et sera posée dans les 5 jours.

Affichage le 11/10/2024

Le Maire,  
Annelise DURON